



## Déclaration FSU – CTA du 16/01/17

Ce CTA est celui de la préparation de la dernière rentrée du quinquennat. Il permet d'avoir une vision sur les engagements pris par l'actuelle majorité.

Dans le premier degré, la hausse démographique reste largement positive même si elle tend à se stabiliser. La dotation de 141 postes pour le premier degré est significativement en baisse par rapport à celle de l'an dernier. Cette dotation permettra de répondre aux priorités comptables que le rectorat a retenues et qui se centrent sur la gestion des flux d'élèves. Cela permettra de ne pas dégrader le taux d'encadrement, voire de l'augmenter très légèrement mais la priorité au primaire annoncée au début du quinquennat ne se traduira pas par une amélioration significative dans le quotidien des écoles. En effet, sur la question du remplacement, de la formation continue, de la mise en place de dispositifs plus de maîtres que de classes et de classes d'accueil des moins de trois ans et des RASED, les départements n'auront qu'une très faible marge de manœuvre. A ce sujet la FSU est opposée à la fermeture et la concentration d'écoles rurales et de montagnes qui dégageraient des moyens d'enseignement dans les départements ruraux.

Dans le second degré, le quinquennat s'achève dans notre académie sur le constat d'une hausse démographique continue (9185 élèves supplémentaires accueillis), et de la création de 988 postes au total. Ces 5 années auront donc permis de retrouver un taux d'encadrement équivalent à celui observé avant la grande dégradation de la fin de la législature précédente, réparant ainsi pour partie les dégradations continues provoquées par les coupes sombres de 2010 à 2012. Mais dans le même temps, l'offre éducative reste pour les élèves inférieure à celle d'avant 2007, puisque les moyens accordés n'ont toujours pas permis une amélioration globale des H/E, qui se sont simplement stabilisés lors des 5 dernières années – et encore. L'investissement éducatif n'est pas encore à la hauteur des ambitions que l'on devrait avoir – ce que la FSU dénonce – et ne permet que le maintien des effectifs par classe, et pas leur diminution, ce qui est aujourd'hui un élément prioritaire pour l'amélioration de la prise en charge des élèves et des conditions de travail des personnels

Pour la rentrée 2017, on ne note ainsi aucune amélioration de la situation en lycée général et technologique, le H/E étant resté proche, avec quelques fluctuations, de l'étiage provoqué par la toujours contestée réforme Chatel, qui continue à aggraver les importants déséquilibres entre les séries, et à dégrader les conditions d'enseignement dans la filière technologique. La promesse d'un bilan sincère de cette réforme s'est perdue dans les limbes...

Seule la voie professionnelle voit son H/E continuer à progresser, principalement pour assurer les suites de scolarité des sections ouvertes les années précédentes.

Au collège, la réforme voulue par le gouvernement s'est mise en place à la rentrée 2016 avec le principe d'une conservation des moyens antérieures. Mais à la rentrée 2017, et comme cela était prévisible malgré l'annonce de la création de 4.000 postes au plan national, la réforme montre son vrai visage : celui d'une économie de moyens, par une baisse de l'offre de formation. Le H/E prévu à la rentrée efface ainsi les maigres efforts consentis des dernières

années pour ce niveau, en étant ramené au niveau de la rentrée 2011, préparée dans un cadre assumé de restrictions budgétaires.

La seule vraie bonne nouvelle pour la rentrée 2017 est la diminution marquée des Heures Supplémentaires imposées aux collègues ; il était temps, tant nos collègues croulent sous la charge de travail ! Pour la FSU, cela doit encore s'accompagner d'une revalorisation de nos métiers, simplement enclenchée par les conséquences trop timides du protocole PPCR. Les difficultés d'attractivité de nos métiers demeurent, comme l'a montré le récent débat sur la hausse des démissions chez nos collègues.

Ainsi, les espoirs qu'avaient portés les promesses de créations de 54.000 postes sur le quinquennat ne sont pas satisfaits à la lumière la réalité de la rentrée à venir.

Par exemple, s'il reste vrai que les stagiaires sont de nouveau à mi-temps et bénéficient d'une formation, ce qui a absorbé une partie des postes créés, celle-ci n'est pas sans poser de nombreux problèmes, et la mise en place des ESPE n'a pas non plus corrigé les défauts des anciens IUFM, qu'elle a bien au contraire fait ressurgir : infantilisation, charge de travail accrues sur les stagiaires remontent de toutes les ESPE. Au passage, notre rectorat ferait bien de s'interroger sur les volumes d'Heures Supplémentaires imposées aux stagiaires du 2<sup>nd</sup> degré par les chefs d'établissement, au-delà de leurs obligations de service de plus en plus théoriques...

Enfin, deux importants chantiers touchant à l'éducation prioritaire sont d'actualité pour la rentrée 2017.

D'une part, la question des lycées de l'éducation prioritaire mérite que le rectorat s'y penche. La FSU a demandé la définition d'une cartographie précise des établissements, avec la construction d'indicateurs sociaux et scolaires précis, comme cela a été fait pour les collèges. Nous attendons toujours une réponse. Au passage, nous manquerons pas de vous interroger sur le devenir des 11 postes plus ou moins « fléchés » destinés à l'académie dans le cadre des lycées relevant de l'éducation prioritaire.

D'autre part, le chantier de la mixité sociale ouvert pour les collèges de Toulouse appelle pour la FSU des réponses précises de l'Education Nationale en termes de moyens pour accompagner de ce projet. Nous demandons ainsi explicitement la tenue d'un groupe de travail spécifiquement axé sur les moyens à mettre en œuvre, qui ne se réduise pas à un groupe de travail « mouvement » ou GRH. Nous sommes également demandeurs de la nature exacte de l'accompagnement ministériel en moyen nouveaux pour ce projet qui relève d'une volonté nationale « d'expérimentations ». Nous considérons aussi que l'ouverture inconditionnelle de classes dans les établissements privés serait de nature à exonérer ces établissements d'une part d'obligations qui leur incombent compte tenu de leur financement sur fonds publics.